



Maisons-Alfort, le 31 juillet 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
CORK, identique à CELIO**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par SYNGENTA AGRO S.A.S., relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation CORK.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence CELIO, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9100645, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2013 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour CORK est bien strictement identique à celle déclarée pour CELIO ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation CORK, présentée par SYNGENTA AGRO S.A.S., mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CELIO.**

La Directrice générale adjointe

Valérie BADUEL